

Avant-Propos

Michel Fortmann et Stéphane Roussel

Volume 26, numéro 4, 1995

Multilatéralisme et sécurité régionale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703520ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703520ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Fortmann, M. & Roussel, S. (1995). Avant-Propos. *Études internationales*, 26(4), 661–665. <https://doi.org/10.7202/703520ar>

Avant-propos

Perçues comme une composante essentielle de l'ordre international de l'après-guerre froide par les uns ou comme un facteur négligeable dans la gestion des problèmes de sécurité par les autres, les institutions régionales de sécurité font l'objet de débats de plus en plus animés, tant chez les praticiens que chez les observateurs et les théoriciens des relations internationales.

Au niveau de la pratique, les transformations et l'évolution de ces institutions, depuis la fin des années 1980, ont soulevé un intérêt croissant chez nombre de commentateurs. La réforme de l'OTAN, la renaissance de l'UEO et de l'OEAA, le développement de l'Union européenne et de la CSCE/OSCE, la création de forums tels que le Groupe de Visegrad ou l'ARF (dans le cadre de l'ASEAN) sont autant d'événements qui peuvent être interprétés comme un indice du dynamisme actuel du multilatéralisme en matière de sécurité. Chez plusieurs, cependant, les grands espoirs placés dans ces institutions ont fait place à un constat amer : au-delà du ronronnement des mécanismes bureaucratiques et des professions de foi des gouvernements, ces institutions semblent bien en mal d'accomplir les tâches qui leur sont confiées. La stérilité des efforts de l'OTAN, de l'UE, de l'UEO et de l'ONU pour faire cesser la guerre en ex-Yougoslavie apparaît, aux yeux de nombreux observateurs, comme une preuve éloquente de l'inefficacité de ces institutions. Le débat reste cependant ouvert : quelle est la nature exacte des fonctions de ces organisations ? Comment évaluer objectivement leur aptitude à gérer les problèmes de sécurité régionaux ?

Ce débat sur la pratique du multilatéralisme se traduit, inévitablement, par un questionnement théorique. Les chercheurs tentent encore d'évaluer l'impact de ces institutions sur le « dilemme de sécurité » vécu par les États et la dynamique de la compétition interétatique. De façon plus générale, ces questions s'insèrent dans la problématique du multilatéralisme et de la coopération internationale. Les thèmes qui font l'objet de ce débat sont très nombreux : quelles sont les variables qui permettent d'expliquer la croissance et l'évolution des institutions internationales au cours des dernières années ? Quel niveau d'analyse doit-on privilégier pour étudier le phénomène du multilatéralisme (national, régional, transnational, global) ? Ces institutions ont-elles un effet sur la dynamique des relations internationales et sur le comportement des États ? Une étude des relations internationales plaçant le multilatéralisme au centre de l'analyse permet-elle de formuler de nouvelles hypothèses et de dégager des axes de recherche originaux ? Les réponses à ces questions varient considérablement selon l'école théorique considérée (néoréaliste, libérale, néo-institutionnaliste) et selon la théorie et les concepts utilisés (variantes de

la théorie des régimes, théories néolibérales du multilatéralisme, *global governance*, équilibre des puissances, structuro-réalisme, complexe de sécurité, etc.).

C'est avec ces questions à l'esprit que nous avons organisé à Kingston, les 18 et 19 mai 1995, une conférence sur le thème des institutions régionales de sécurité. Ce projet reposait d'abord sur des préoccupations théoriques, puisqu'il visait à tracer un bilan des réflexions sur le multilatéralisme dans le domaine spécifique de la sécurité régionale, à comparer les différents schémas explicatifs proposés et à identifier les axes de recherche les plus prometteurs. Il n'était cependant pas dénué de certaines considérations pratiques, puisque nous cherchions également à déterminer comment les préoccupations des États et des sociétés trouvent leur expression dans la pratique du multilatéralisme. Enfin, à la frontière entre la pratique et la théorie, nous souhaitions mesurer l'état d'esprit qui règne parmi les chercheurs face aux opportunités qu'offre le multilatéralisme. En d'autres termes, la sinistrose et le pessimisme ont-ils, cinq ans après la signature de la Charte de Paris, supplanté l'optimisme qui régnait alors ?

Ces questions ont non seulement fait l'objet de discussions théoriques de portée générale, mais ont aussi donné lieu à trois études de cas. Celles-ci portent sur les institutions de sécurité de la région euro-atlantique, de l'Amérique et de l'Europe orientale (incluant la CEI). Les contraintes inhérentes à une telle publication nous ont obligés à faire des choix difficiles. Ce numéro ne présente qu'une partie des textes présentés lors de la conférence. Nous croyons toutefois que ceux qui figurent ici témoignent fidèlement de la qualité et de la diversité des points de vue exprimés à cette occasion.

Les trois premiers auteurs mettent en place le cadre de la discussion théorique. Brian Job amorce la réflexion par un exercice d'éclaircissement conceptuel de la notion de multilatéralisme, qu'il applique en particulier à la résolution des conflits. Il définit les différentes formes de multilatéralisme, analyse les facteurs régionaux et globaux qui affectent les processus de coopération et situe ces éléments dans le contexte contemporain. S'il demeure prudent face à la capacité, à court terme, des institutions régionales à gérer efficacement les conflits, il fait malgré tout preuve d'un optimisme modéré à plus long terme.

Andrew Knight aborde le sujet d'un point de vue historique et sociétal. Il démontre, tout d'abord, que les liens de coopération entre les communautés politiques constituent un élément tout aussi ancien que le rapport conflictuel. L'élément le plus original de sa contribution tient sans doute à la distinction qu'il propose entre les origines des différentes manifestations du multilatéralisme. Il distingue ainsi les processus «ascendant» et «descendant», le premier terme désignant les modèles de coopération mis en place par les autorités des communautés concernées, tandis que le second est surtout le

résultat de l'activité des sociétés civiles. Il remarque que si le premier modèle a dominé en grande partie au cours de l'histoire, les conditions semblent réunies pour voir la réémergence du second.

John Mueller, de son côté, s'interroge sur la validité de certains concepts souvent utilisés pour étudier les conflits interétatiques au cours de la guerre froide (anarchie, leadership et puissance, etc.) et examine les conséquences théoriques de ce questionnement. Il propose plutôt de penser la coopération entre États industrialisés sur la base de principes qui tiennent compte des intérêts et priorités actuels, et non plus de ceux d'une époque révolue.

Les textes d'Albrecht Schnabel et d'Albert Legault font, en quelque sorte, la transition entre le débat théorique général et les études de cas. Le premier interpelle les propositions déjà émises, dans un autre article¹, par Legault sur la théorie des régimes. Selon Schnabel, les bouleversements récents du système international ne remettent pas en question les fondements de l'approche néoréaliste. Au contraire, il estime que celle-ci parvient à expliquer le comportement des acteurs étatiques dans un domaine qui est pourtant un des principaux chevaux de bataille des institutionnalistes : le maintien de la paix. De loin le texte le plus fermement ancré dans une perspective néoréaliste, il stimule le débat et la réflexion.

Albert Legault, pour sa part, poursuit et raffine sa réflexion sur la notion de régime et sur son application dans le domaine du maintien de la paix, en adoptant ici un ton à la fois nuancé et critique. Il énonce d'abord certaines considérations épistémologiques, théoriques et conceptuelles qui, sans remettre en cause l'utilité et la pertinence de la notion de régime, incitent à une certaine prudence dans son utilisation. Legault estime en effet que, s'il existe bien un régime global de maintien de la paix, il n'y a pas – du moins encore – de régime régional euro-atlantique. Le niveau global supplante donc ici le niveau régional.

Si la zone euro-atlantique offre un terrain particulièrement favorable au développement des institutions de sécurité, la région couverte par l'ancien pacte de Varsovie (Europe centrale, orientale et l'ex-URSS) présente, par contre, des obstacles importants à la mise en place de systèmes de coopération régionale en matière de sécurité. Allen Sens évoque les promesses et les difficultés du multilatéralisme du point de vue des petits États d'Europe centrale et orientale. Il démontre ainsi que le désir de coopération peut fort bien germer sur fond de réalisme. Plus un État est « faible », plus la coopération apparaît comme une solution incontournable au dilemme de sécurité. Le

1. Albert LEGAULT, Isabelle DESMARTIS, Julie FOURNIER et Charles THUMERELLE, «La théorie des régimes et son utilité pour l'étude de la sécurité collective», dans Albert LEGAULT *et al.*, (dir.), *Les leçons du conflit yougoslave. Des politiques de sécurité à redéfinir*, Québec, CQRI, 1994, pp. 27-65. Schnabel se réfère à la version publiée sous le titre «The United Nations at Fifty: Regime Theory and Collective Security», *International Journal*, vol. 50, no 1, hiver 1994-1995, pp. 71-102.

lecteur pourra comparer les propositions de Sens avec celles émises par Brian Job sur la position des différents types d'acteurs face au multilatéralisme. On peut aussi rapprocher son plaidoyer en faveur d'un élargissement rapide de l'OTAN des commentaires de John Mueller sur l'utilité de cette institution pour la gestion des conflits.

Neil MacFarlane aborde le sujet sur un registre pratique, en tentant d'évaluer la performance de la Communauté des États indépendants comme organisation de sécurité régionale. Sans se départir du ton critique adopté dans un article souvent cité², mais sans aussi adopter une vision tout à fait pessimiste, il constate que la CEI est surtout un instrument qui permet à la Russie d'imposer l'ordre dans ses anciennes républiques (rejoignant en cela la lecture que fait A. Schnabel de la politique russe). Il note cependant que le processus de coopération, qui permet de légitimer la politique de Moscou, constitue aussi une contrainte, dans la mesure où elle devient un moyen que l'Occident peut utiliser pour faire pression sur la Russie et l'inciter à respecter certaines normes.

Guy Gosselin, Gordon Mace et Louis Bélanger abordent le thème, relativement nouveau dans la liste des tâches dévolues aux institutions de sécurité, du soutien au développement de la démocratie. Plus précisément, l'analyse s'applique aux activités de l'OEA dans le contexte latino-américain. Ici encore, le ton est prudent et critique, sans toutefois être dépourvu d'un certain optimisme à long terme. Pour les auteurs, le régime latino-américain de défense de la démocratie n'a pas atteint un niveau de développement institutionnel suffisant pour prétendre réellement à l'efficacité. Un peu comme Albert Legault, ils en viennent à privilégier, pour le moment, des actions menées dans le cadre d'une institution universelle (l'ONU) plutôt que régionale.

Enfin, Isabelle Beaulieu fait état des travaux récents sur le développement du multilatéralisme dans la région Asie-Pacifique. Cette étude permet notamment de mesurer la diversité des approches et des concepts utilisés pour l'analyse d'une dynamique de coopération régionale qui – à tout le moins dans le domaine de la sécurité – en est encore au stade embryonnaire.

Les textes proposés dans ce numéro, s'ils n'épuisent pas la discussion théorique – et empirique – en ce qui a trait au multilatéralisme, permettent tout de même de tirer un certain nombre de conclusions générales. La plupart des auteurs s'entendent pour reconnaître que les institutions de sécurité régionales font encore face à des difficultés considérables. Le clivage entre «optimistes» et «pessimistes» est toutefois moins prononcé que l'on pourrait s'y attendre, ceci même si les deux tendances semblent ici représentées de façon à peu près équilibrée. Les auteurs de tendance néolibérale, à l'instar des néoréalistes, conservent un ton prudent. En fait, si ces derniers font preuve de

2. S. Neil MacFarlane et Thomas G. Weiss, «Regional Organizations and Regional Security», *Security Studies*, vol. 2, no 1, 1992, pp. 6-37.

scepticisme – sinon de cynisme – face aux réalisations de ces institutions en matière de sécurité régionale, la plupart d'entre eux réservent leur jugement et privilégient une évaluation à plus long terme de la viabilité et de l'efficacité de la coopération multilatérale. Par ailleurs, on peut se demander si l'atténuation des clivages entre réalistes et internationalistes n'est pas tout simplement le reflet d'un processus d'adaptation des analyses de l'après-guerre froide à la réalité des événements; après l'euphorie et l'hystérie, il convient peut-être de développer une vision positive mais plus sobre du rôle du multilatéralisme.

Nous nous en voudrions de ne pas souligner la précieuse contribution de ceux qui ont rendu possible la tenue de la conférence et la réalisation de ce numéro spécial. Nos remerciements vont tout d'abord à M. François Gobeil qui s'est livré à un véritable marathon de traduction pour respecter les délais impartis, et ceci sans jamais sacrifier la qualité de son travail. De même, nous remercions Mme Guillaîne Fortmann pour la relecture des dernières versions des manuscrits. La conférence a été organisée conjointement par les programmes d'études stratégiques de l'Université de Montréal et de l'Université Queen's. Nous tenons à remercier M. David Haglund, M. Neil MacFarlane et Mme Marilyn Banting, qui nous ont accueillis à Kingston. De même, nous nous devons de souligner la contribution essentielle du ministère de la Défense nationale, en la personne de Messieurs Kenneth Calder et Ernie Gilman, ainsi que celle du Centre d'étude sur les politiques étrangères et de sécurité de l'UQAM. Enfin, mentionnons que cette conférence et cette publication s'inscrivent dans le cadre d'un programme de recherche mené par la Chaire d'études militaires et stratégiques de l'Université de Montréal grâce à une subvention du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) obtenue en 1993.

Michel FORTMANN ET Stéphane ROUSSEL